



# PROCES VERBAL

**Séance ordinaire du 25 janvier 2023**

Date convocation :  
18 janvier 2023

Nombre de conseillers  
en exercice : 15

Nombre de conseillers  
présents : 14

Tous les membres présents : Durand Laurent, Nevet-Mouttet Amélie, Chabaud Bernard, Mounier Chantal, Jouvry Olivier, Bonfils Frédéric, Alexis Rosy, Chave Natalia, Bayle Corinne, Corralès Stéphanie, Chaniet Olivier, Maillet Edwin, Vranckx, Fournier François Michèle sauf Urban Géraldine ayant donné procuration à Fournier François.

Absent excusé :

Président de séance : Durand Laurent, Maire.

Secrétaire de Séance : Chave Natalia

Le Maire ouvre la séance à 18h30 et lit le PV précédent. Après lecture du PV précédent (14.12.2022) et signatures par le secrétaire de la séance précédente, Monsieur Fournier François du PV précédent, le Maire fait l'appel et donne l'ordre du jour.

**Mr ROUX, architecte, présente au Conseil l'avant-projet de création de logements sur le site « Ancienne Poste » à l'ouverture de la séance.**

**1. OBJET : Création de logements sur site ancien logement de la poste  
Appel d'offre de maîtrise d'œuvre-Délibération N° 2023 D 01**

La séance ouverte, Monsieur le Maire précise que pour la construction de nouveaux logements sur le site « logement ancienne Poste », il y a lieu de procéder à un appel d'offre de maîtrise d'œuvre pour l'étude et la réalisation.

Monsieur Bonfils Frédéric fait remarquer la problématique du bâtiment « France Télécom » construit sur le terrain jouxtant celui du bâtiment de « l'ancienne Poste ».

Monsieur le Maire prend en compte ses remarques et indique qu'il va prendre contact avec Orange anciennement France Télécom concernant ce bâtiment pour avoir des informations.

Le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre a été établi, et le Maire demande l'autorisation de lancer l'appel d'offre.

Le conseil Municipal,  
Entendu l'exposé du Maire,

**DELIBERE ET DECIDE à l'unanimité :**

**Article 1** : d'autoriser le Maire à lancer l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre pour la construction de nouveaux logements sur le site « Logement ancienne Poste »,

**Article 2** : d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**2. OBJET : Convention de partenariat entre la Commune et le Centre Dramatique des Villages du Haut-Vaucluse-Délibération N° 2023 D 02**

La séance continuant, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la proposition de convention de partenariat entre la Commune et le Centre Dramatique des Villages et laisse la parole à Mr Jouvry Olivier, 4<sup>e</sup> adjoint, qui s'est occupé de ce sujet.

Le Centre Dramatique des Villages, Scène conventionnée d'intérêt national art en territoire, est un outil culturel itinérant au service des villages du territoire du Haut Vaucluse. Les objectifs du Centre Dramatique des Villages sont les suivants :

- Favoriser l'accès à la culture au plus près des usagers du territoire
- Créer une dynamique culturelle de territoire en programmant des spectacles professionnels destinés à tous les publics
- Soutenir la création artistique par le biais d'accueil de résidences d'artistes
- Participer à l'attractivité territoriale en favorisant le développement économique local
- Sensibiliser les publics en soutenant une politique en faveur de l'éducation artistique et culturelle pour les plus jeunes et les publics amateurs

La singularité du projet artistique et culturel porté par le Centre Dramatique des Villages est ainsi soutenue financièrement par les tutelles publiques : ministère de la Culture via la DRAC PACA, la Région PACA, le Département du Vaucluse.

Dans le but de maintenir et déployer le maillage culturel du territoire, le Centre Dramatique des Villages conclue des conventions de partenariats avec des collectivités territoriales locales : la CCRLP, les communes de Valréas et Sérignan-du-Comtat.

A ce titre, les collectivités adhèrent au Centre Dramatique des Villages, en allouant une somme annuelle permettant de participer aux frais annexes liés à programmation de spectacles et d'actions culturelles dans leurs communes.

Partant de ce constat, la commune de Roaix (Vaucluse) manifeste son souhait à conclure une convention de « droits d'entrée » avec le Centre Dramatique des Villages pour participer aux frais annexes liés à la programmation d'un spectacle selon les modalités suivantes :

**Modalités du droit d'entrée**

**La Commune** de Roaix s'engage à verser au Centre dramatique des Villages pour la somme de 700 euros (SEPT CENTS euros) comme « droit d'entrée » ; à ce titre le CDDV s'engage sur l'année 2023 à programmer sur la commune 1 spectacle professionnel (tout public ou scolaire, selon la volonté de la commune).

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé du Maire,

**DELIBERE ET DECIDE, à l'unanimité,**

**Article 1 :** D'approuver la convention de partenariat entre la Commune et le Centre Dramatique des Villages du Haut-Vaucluse telle qu'annexée,

**Article 2:** De verser la somme de 700 € (sept cent euros) au Centre Dramatique des Villages comme « droit d'entrée »,

**Article 3 :** D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat,

**Article 4 :** D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023.

**Questions diverses :**

1-Questionnaire « Festival d'Automne » de la Communauté des Communes Vaison-Ventoux :

Le Conseil donne son accord pour l'organisation d'une soirée dont le thème et l'animation sont à définir.

2-Départ du food-truck «Ti Kaz Dodo »

Mr Le Maire fait part au conseil du fait que le food-truck «Ti Kaz Dodo » ne souhaite plus venir sur la commune.

3-Dératisation commune-Achat de boîtes

Le Conseil décide de résilier le contrat avec la société Avipur qui gère actuellement la dératisation sur la commune par mesure d'économie.

La Mairie se munira de boites et d'appât et l'agent technique communal sera en charge de la dératisation.

**FIN DE SEANCE 20h17**

**Le Maire**

**Le secrétaire de séance  
Chave Natalia**